

The background is a solid blue color. It is decorated with several stylized white floral motifs. These motifs are composed of simple, elongated, petal-like shapes radiating from a central point. Some motifs are small and scattered, while others are larger and more prominent, particularly in the lower half of the image. The overall effect is clean and modern.

Monceau Générale Assurances

**Rapport annuel
Exercice 2011**

Sommaire

Rapport du Conseil d'administration	p.4
Rapport du Commissaire aux comptes	p.9
Compte de résultats	p.10
Bilan	p.12
Annexe aux comptes 2011	p.15
Résolutions	p.38

STRUCTURES DE GOUVERNANCE

À compter du 17 juin 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **Jean-Pierre Thiolat**

Vice-Président : **Emmanuel Sales**

Secrétaire : **Guy Beaumont**

Administrateurs : **Capma & Capmi** représentée
par Paul Tassel

Mutuelle Centrale de Réassurance
représentée par Gilles Dupin

Monceau Investissements Mobiliers
représentée par Alain Gerbaldi

Philippe Charté

Robert Choplin

François Cochet

Michel Cornet

Bernard Petitpierre

René Vandamme

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : **Gilles Dupin**

Directeurs
généraux délégués : **Pierre Le Moine**

Anne-Cécile Martinot

Jean-Marc Poisson

À compter du 15 juin 2012

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : **Jean-Pierre Thiolat**

Vice-Président : **Emmanuel Sales**

Administrateurs : **Capma & Capmi** représentée
par Paul Tassel

Mutuelle Centrale de Réassurance
représentée par Gilles Dupin

Monceau Investissements Mobiliers
représentée par Alain Gerbaldi

Philippe Charté

Robert Choplin

François Cochet

Michel Cornet

Bernard Petitpierre

René Vandamme

DIRECTION GÉNÉRALE

Directeur général : **Gilles Dupin**

Directeurs
généraux délégués : **Pierre Le Moine**

Anne-Cécile Martinot

Jean-Marc Poisson

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 JUIN 2012

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément aux statuts, pour vous rendre compte des opérations réalisées par la société au cours de l'exercice écoulé, vous présenter le compte de résultat et le bilan arrêtés au 31 décembre 2011 et soumettre à votre approbation les différentes résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Après un exercice 2010 marqué par de lourdes pertes techniques, consécutives notamment à la survenance de la catastrophe Xynthia, l'année 2011 constitue pour Monceau Générale Assurances une année exceptionnelle sur le plan technique.

Le chiffre d'affaires de 2011, avec un total de 70.701 k€, s'affiche en baisse de 5,5 % par rapport à 2010. Cette évolution résulte de l'arrêt de l'activité d'assurance de loyers impayés développée dans le cadre d'une convention de gestion déléguée avec April Immobilier, aux résultats très déficitaires, et à la réduction inéluctable du portefeuille santé distribué par Alptis. Elle masque **une hausse de 4,4 % du chiffre d'affaires en provenance du réseau d'agents généraux**, essentiellement générée par une augmentation du nombre de contrats (+ 4,5 %). De ce point de vue, l'exercice 2011 confirme les tendances de 2010, qui avaient marqué la fin de l'érosion du portefeuille de la société et constituaient un premier résultat visible des efforts consentis pour réinstaurer une dynamique dans le réseau d'agences.

L'exercice aura également été marqué par l'apport à Monceau Générale Assurances, à effet du 1er janvier 2011, du portefeuille de contrats de la Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe, une mutuelle adhérente de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (1.294 k€ de primes émises en 2011).

Une année exceptionnelle alliant croissance du portefeuille et forte rentabilité technique

L'augmentation du chiffre d'affaires est particulièrement marquée en automobile (avec notamment une progression de + 7,3 % sur le portefeuille d'assurance des véhicules à quatre roues souscrit par les agents), branche qui a certainement bénéficié davantage que les autres d'une faible augmentation tarifaire sur un marché où les prix ont fortement monté. La hausse de 3,4 % des primes sur le produit "multirisque habitation" constitue également un autre motif de satisfaction, tandis que la perte de substance constatée en 2010 sur les produits "multirisque professionnelle" et "multirisque agricole" a été stoppée, le volume de primes étant stable pour ces deux lignes de produits.

Le maintien en 2012 d'une politique tarifaire limitant pour l'essentiel les hausses des cotisations aux indices prévus aux contrats, conjuguée à un dynamisme commercial retrouvé, devrait permettre d'afficher pour 2012 un rythme de croissance similaire.

Au plan technique, l'exercice a mal commencé, un assuré ayant causé le déraillement d'un train en région lyonnaise. Le sort a voulu que les conséquences corporelles de cet événement restent limitées, et que les dégâts causés par le contenu du convoi en question, des bouteilles d'eau minérale vides, ne portent pas atteinte à l'environnement.

Hormis cet accident, dont le coût final restera anecdotique du fait des responsabilités susceptibles d'être mises en action, l'exercice s'est déroulé dans d'excellentes conditions. Absence d'événement climatique comme Xynthia qui avait pesé sur l'exercice 2010 (à hauteur de 7 M€ en brut de réassurance) ; bonne tenue de la sinistralité courante de l'exercice en amélioration sur celle de 2010, avec en particulier une baisse du nombre de sinistres graves de 35 % ; des bonis de liquidation sur les sinistres graves des années antérieures ; arrêt des activités déployées avec April Immobilier ; autant d'éléments qui ont conforté les comptes de l'exercice, Monceau Générale Assurances affichant des résultats techniques bruts de 12.115 k€, les meilleurs de son histoire la plus récente.

La part des affaires en gestion déléguée diminue

Transféré en 2010 à Monceau Générale Assurances, le portefeuille d'assurance de loyers impayés de la Caisse Industrielle d'Assurance Mutuelle était structurellement déficitaire. Si l'impact sur le résultat de l'entreprise après réassurance était fortement limité par la réassurance souscrite auprès de la Mutuelle Centrale de Réassurance, la décision avait été prise courant 2010 d'arrêter de nouvelles souscriptions et de résilier après sinistre l'ensemble des polices concernées. Le contentieux naissant avec April Immobilier, qui a assigné la société devant le Tribunal de Commerce de Lyon, a trouvé une issue amiable grâce à la signature d'un protocole organisant la fin des relations entre les parties. Les primes émises au cours de l'exercice ont de ce fait régressé de 10,8 M€ en 2010 à 5,5 M€ en 2011, montant qui correspond pour l'essentiel à des primes relatives à 2010, émises avec retard, et pour le solde, soit moins d'1,2 M€, à des primes de 2011.

Enfin, le portefeuille santé, souscrit et géré par Alptis, continue de décliner avec une baisse de 18,2 % des primes, soit une perte d'encaissement de 1,7 M€ par rapport à 2010. Il fournit d'excellents résultats, de plus en plus restitués à Alptis sous forme de commissions majorées ou de participations aux bénéfices.

Une très forte contribution au résultat du groupe

Excellent par ses résultats techniques, l'exercice est également très satisfaisant en matière de frais généraux.

Issus essentiellement de la répartition des frais des groupements d'intérêt économique constitués entre les adhérents de Monceau Assurances et leurs filiales, **les frais généraux** hors commissions s'élèvent à 5.614 k€, **en baisse de 9 %** par rapport à leur niveau de 2010 (1), l'entreprise bénéficiant déjà partiellement de la migration des systèmes informatiques "métier" vers MonceauNet et des économies de frais de maintenance qui en résultent.

En revanche, la contribution de la gestion financière aux résultats a souffert de l'environnement économique et financier difficile qui a caractérisé 2011 : les produits financiers nets régressent ; les produits des placements alloués au compte de résultat technique s'élèvent à 703 k€ en 2011 contre 1.796 k€ en 2010. Une provision pour risque d'exigibilité a également été constituée pour un montant de 620 k€.

Les réassureurs participent aux excellents résultats techniques enregistrés, percevant un solde de réassurance de 8.711 k€, ramenant **le résultat technique net à 3.406 k€**.

Les travaux menés en 2011 dans de nombreux domaines permettront d'accompagner la dynamique de développement ainsi créée

Placé au cœur des préoccupations de l'entreprise en matière de distribution, **le réseau d'agents** requiert des investissements lourds. Depuis 2005, du fait des départs à la retraite, des démissions ou des révocations qui ont dû être prononcées, il a fallu organiser le recrutement et la formation de plus de la moitié des agents du réseau, avec une recherche de profils d'intermédiaires capables de distribuer aussi bien des produits d'assurance vie et de retraite que des produits lard. Sur l'année 2011 et jusqu'à ce jour, neuf agences auront changé de titulaires.

Et les deux années qui viennent seront également déterminantes dans ce domaine. L'ampleur du travail à accomplir a fait passer au second plan l'objectif d'ouverture de nouveaux points de vente. Néanmoins, une nouvelle agence a été créée ex-nihilo à Jonzac en avril 2011, et le futur agent a été formé pendant plusieurs mois sur le site de Vendôme à l'exercice de cette responsabilité. L'équipe d'encadrement du réseau, affaiblie par les départs de ceux qui ont souhaité devenir agents généraux, a été reconstituée puis renforcée pour faire face à ses missions, étendues pour intégrer la problématique du contrôle interne, essentiel à une bonne maîtrise des risques.

Des vocations continuent de naître pour le métier d'agent général. Dans la voie tracée par trois collaborateurs de la Mutuelle Générale d'Assurances en 1996, cinq de la Fédération nationale des groupements de retraite et de prévoyance en 1998, rejoints par un sixième en 2009, un collaborateur de Monceau assurances dommages a choisi de devenir agent et s'est installé en 2008 ; deux autres ont franchi le pas en 2009 ; trois

autres ont suivi cet exemple en 2010. D'autres y réfléchissent, l'un d'entre eux ayant concrétisé son projet en reprenant l'agence de Bracieux fin mars 2012. Dans une organisation vendômoise qui, sur un plan quantitatif, manque de ressources, ces départs créent provisoirement une surcharge dans la vie quotidienne de l'entreprise. Mais il faut s'en réjouir, car il s'agit là d'un témoignage fort de la **fierté des collaborateurs pour le drapeau qu'ils portent, et du potentiel qu'ils perçoivent dans l'exercice du métier d'agent général**.

Sur le plan technique, le travail de révision et de refonte des contrats s'est poursuivi. Un contrat garantissant les souscripteurs contre les accidents de la vie était construit, présenté aux agents généraux à l'occasion de la traditionnelle réunion d'échange des vœux organisée en janvier 2012. Ce projet, tout comme la mise à disposition au réseau d'une offre de produits de retraite destinée au monde agricole, s'inscrit plus généralement dans une volonté d'accroître la multi-détention au sein du portefeuille de clients. Une telle orientation permet d'exploiter un gisement de croissance organique important, tout en maintenant, par le travail sur une population de clients connus, le même niveau de qualité technique du portefeuille.

Enfin, un troisième domaine important concerne les **aspects informatiques**, notamment au travers du projet MonceauNet, qui vise à refondre et à faire évoluer les différents applicatifs "métiers lard". Il s'agit là d'un projet d'importance stratégique pour la pérennité de l'activité lard du groupe, entré dans une phase de déploiement : la version 1.0 du logiciel entièrement réécrit a pu être déployée courant 2010 sur l'ensemble des sites de gestion délocalisés. En 2011, parallèlement aux travaux de développement et d'amélioration de la version 1 de MonceauNet, les équipes ont travaillé sur la version 2 du logiciel, destinée à remplacer les applicatifs des sites administratifs centraux, à Paris et à Vendôme, qui recourent à des technologies obsolètes ou disparues.

La migration vers MonceauNet a commencé au début de mai, non sans difficultés, inévitables dans la conduite d'un projet de cette ampleur, permettant de combler un fossé technologique considérable pour rattraper le retard accumulé pendant plus de vingt années, période pendant laquelle les évolutions sont restées d'importance marginale. En préalable à cette migration, le logiciel mis à disposition des agents généraux, et qui leur permet de gérer leur agence, a été réécrit dans des langages compatibles avec les technologies du net. Le mode de fonctionnement autonome de ce logiciel a permis aux agents de poursuivre leur travail, sans que la clientèle subisse les conséquences les plus lourdes de l'interruption d'un certain nombre de fonctionnalités, le temps de mettre en service les nouveaux applicatifs.

La très forte mobilisation des collaborateurs, notamment pour alimenter sans retard les agents avec les émissions des premiers termes émis sous MonceauNet, la parfaite collaboration entre l'entreprise et les agents généraux représentés par la Commission informatique de leur syndicat, tout comme l'état d'esprit constructif qui a animé ces derniers durant cette période de difficultés, méritent d'être soulignés. Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour ces marques de solidarité qu'ils ont exprimées par leur engagement et leur détermination à réussir.

(1) Le montant des frais généraux 2010, à savoir 6.163 k€, est calculé pro-forma afin de tenir compte du changement de nature de la contribution CMU, qui était une charge en 2010 et qui est devenu une taxe en 2011.

Une gestion financière orientée vers la recherche de biens réels

Les orientations d'investissements privilégiées depuis l'exercice 2009 ont conduit à donner la priorité à la recherche d'une protection des portefeuilles d'actifs contre les effets adverses d'un probable scénario de tensions sur les taux longs, et d'inévitables poussées inflationnistes. Cette démarche paraît conserver toute sa pertinence.

Dans cette logique, deux thèmes majeurs ont inspiré les investissements de l'année et les décisions mises en œuvre : la recherche d'actifs mobiliers, autres que des actions, offrant une protection contre le risque d'inflation d'une part, l'acquisition d'actifs réels, de préférence immobiliers, d'autre part.

Sur ce premier thème, l'engouement de nombreux institutionnels pour les obligations indexées sur l'inflation (actifs intégrés dans les gestions du groupe depuis plus de cinq ans) s'est traduit dans la première partie de l'année par un renchérissement des prix, d'autant que les gisements d'obligations souveraines indexées ne sont pas larges. Le niveau de prix atteint a conduit le groupe à rechercher d'autres voies menant au même résultat, et à retenir des fonds exposés au seul risque d'inflation, pratiquement immunisés contre le risque de taux.

En revanche, les violentes attaques subies par l'Italie à partir de l'été, qui, malgré le soutien de la BCE, se sont traduites par de fortes tensions sur les taux italiens et les primes de risques, ont créé des opportunités d'achat d'obligations indexées italiennes, sur des marchés au demeurant peu liquides, que le groupe a décidé de saisir, faisant entrer dans les portefeuilles des obligations indexées affichant des taux réels supérieurs à 5 %.

Sur le second point, faisant fi des contraintes de fonds propres que fera naître le référentiel Solvabilité II, c'est vers des OPCVM privilégiant la thématique des biens réels que d'autres décisions ont été concrétisées, notamment à travers des OPCVM actions. Enfin, le programme d'acquisition de locaux d'agences déployé par Monceau Agences Immobilier s'est poursuivi.

Par grande classe d'actif, les flux d'investissements nets se présentent comme suit :

- le portefeuille obligataire a progressé de 12.045 k€ (sur un total de portefeuille valorisé à 98 M€). Le portefeuille d'obligations à taux fixe a été faiblement renforcé, pour 2,5 M€ au net des cessions effectuées.
- Il s'agit là des effets de l'implication de Monceau Générale Assurances dans la mise en œuvre des décisions prises après avis du Conseil de Monceau Assurances relatives au traitement du problème de la dette grecque, qui ne concernait pas directement la société. La Mutuelle Centrale de Réassurance a proposé aux autres adhérents d'acquiescer aux conditions du marché leurs titres d'échéance 2015, ce que tous ont accepté. Préalablement à la réalisation de ces opérations, la Mutuelle Centrale de Réassurance a vendu à Monceau Générale Assurances, aux conditions du marché du moment, les obligations d'échéance 2015 qu'elle-même détenait en portefeuille.

- Les investissements se sont concentrés sur la poche d'obligations indexées sur l'inflation, à hauteur de 10.160 k€ : cette poche représente 74 % du portefeuille obligataire vif, sur des échéances très longues. Globalement, le portefeuille obligataire est pour 90 % constitué de titres notés AAA, avec des niveaux de notation d'autant plus élevés que l'échéance des titres est lointaine. La dégradation de la note française intervenue en début d'année 2012 se traduira mécaniquement par une dégradation de la note moyenne du portefeuille.
- tout comme en 2010, le portefeuille d'OPCVM d'actions a été renforcé, d'un peu plus de 4,6 M€, sur la thématique actifs réels. Ce portefeuille représente 15 % du total des actifs sous gestion ;
- il en va de même du portefeuille d'OPCVM d'obligations convertibles, qui représente un peu plus de 12 % du total des actifs de l'entreprise ;
- enfin, s'agissant du programme d'acquisition de locaux d'agences déployé par Monceau Agences Immobilier, trois nouveaux locaux ont été acquis, et les recherches se poursuivent. Les travaux de rénovation et d'aménagement de différents locaux ont été réglés. Ces débours ont conduit à augmenter de 489 k€, pour la part de Monceau Générale Assurances, l'avance en compte courant consentie à Monceau Agences Immobilier

Les produits financiers nets régressent, passant de 2.477 k€ en 2010 à 1.268 k€ en 2011, amputés notamment par une augmentation des provisions pour dépréciation durable de 699 k€.

Des résultats de qualité, confortant une structure financière solide

La limitation de l'utilisation des déficits fiscaux reportables introduite par la loi en 2011 a conduit l'entreprise à enregistrer un impôt sur les sociétés d'un montant de 503 k€. Le résultat net de l'exercice ressort au final à 4.162 k€, que le Conseil vous propose d'affecter au report à nouveau. Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Si vous acceptez l'affectation du résultat proposée par le Conseil, les fonds propres comptables de l'entreprise s'élèveront à 39.970 k€, supérieurs à la marge de solvabilité minimale, évaluée à 8.279 k€. Evalués en appliquant aux éléments du bilan au 31 décembre 2011 les mêmes règles de calcul que celles imposées dans le cadre de l'enquête d'impact n° 5 préalable à l'entrée en vigueur de Solvabilité II, les éléments de marge de solvabilité de la société couvrent **2,3 fois** le montant minimum de marge à constituer (dit **Solvency Capital Requirement**). Par ailleurs, l'état de couverture des engagements réglementés fait ressortir au 31 décembre 2011 un excédent de 30.396 k€.

Ces différents indicateurs témoignent de l'excellente qualité du bilan de l'entreprise au 31 décembre 2011.

Filiales et participations

La société possède une filiale, la Sci Monceau Agences Immobilier, vecteur de la politique d'acquisition de points de ventes déjà évoqués. En 2011, Monceau Agences Immobilier a acquis 3 locaux et engagé des travaux pour les aménager, pour un total de 317 k€.

Après un gain de 65 k€ en 2010, elle a constaté une perte de 193 k€ en 2011, s'expliquant pour l'essentiel par le passage à une méthode de calcul des amortissements par composants, que la société n'appliquait pas jusque-là. Le patrimoine à présent réuni par la société a été évalué par expertise.

Monceau Générale Assurances possède également une participation de 20 % dans la société d'assurance vie Monceau Retraite & Épargne.

Monceau Retraite & Épargne a connu un exercice particulièrement brillant **en assurance vie, avec une collecte en progression de 24 %**. Fait le plus significatif, à présent animés par une équipe d'inspecteurs polyvalents, les agents généraux ont produit un chiffre d'affaires en progression de 27 %, qui représente en 2011 plus de 57 % de l'encaissement vie total de cette filiale. Certes, ces performances doivent beaucoup à la qualité des produits de type épargne, de Dynaplan et de son fonds en euro en particulier, tandis que les souscriptions d'unités de compte ou de contrats de retraite, pourtant une spécialité du groupe, restent par trop délaissées. Mais il faut voir dans cette progression tout à la fois le fruit des efforts de sensibilisation menés par les équipes d'encadrement auprès du réseau depuis huit ans, et le franchissement d'une première étape, celle de l'appropriation de ce métier nouveau pour nombre d'agents.

Alimenté par les primes en provenance des portefeuilles dans les branches Maladie et Accidents corporels, le **chiffre d'affaires de Monceau Retraite & Épargne s'affiche en progression de 18 %**, à 26.103 k€ contre 22.125 k€ en 2010. Malgré le poids des provisions pour dépréciation durable et de la provision pour risque d'exigibilité, dont la constitution a été rendue nécessaire par la baisse des marchés financiers, Monceau Retraite & Épargne génère un bénéfice de 609 k€ pour 2011, en sensible retrait sur le niveau exceptionnel de 3.021 k€ affiché au terme de 2010.

Enfin, les produits de la gestion financière améliorés par les prélèvements opérés sur la provision pour participations aux excédents constituée à la fin de 2009 ont permis de servir aux assurés titulaires de Dynaplan un taux de revalorisation de leurs avoirs au titre de 2011 de 3,60 %. Cette performance remarquable est mise en avant pour promouvoir la qualité des produits de la société, et soutenir la croissance de la collecte de 2012.

Tout comme Monceau Générale Assurances, Monceau Retraite & Épargne jouit d'une **situation financière saine** dans la mesure où elle satisfait à ses obligations en matière de marge de solvabilité, tandis que les états de couverture produits à l'Autorité de contrôle font ressortir des excédents des actifs admis sur les engagements réglementés à couvrir.

Les résolutions

Après lecture par les commissaires aux comptes de leurs différents rapports, vous aurez à vous prononcer sur les résolutions proposées par le Conseil d'administration. En particulier, les mandats d'administrateurs de Capma & Capmi, de MM. Guy Beaumont, Philippe Charté et Robert Choplin arrivent à échéance. M. Guy Beaumont n'a pas souhaité solliciter le renouvellement de son mandat : c'est un très ancien et fidèle administrateur de la Mutuelle Générale d'Assurances, puis de Monceau Générale Assurances, qui quitte donc ce Conseil. Que M. Guy Beaumont soit ici chaleureusement remercié pour le temps qu'il aura consacré, ces années durant, à ces deux entreprises, les faisant bénéficier de ses avis précieux et appréciés.

Il vous est proposé de renouveler les mandats de M. Philippe Charté, qui représente au Conseil ses collègues agents généraux, de M. Robert Choplin, et de Capma & Capmi. Leur mandat expirera à l'occasion de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Délibérant ensuite à titre extraordinaire, vous aurez à vous prononcer sur une opération de transfert du portefeuille de contrats de France Réunion Assurance Mutuelle (Fram) vers Monceau Générale Assurances, identique dans ses principes à l'opération mise en œuvre en 2011 pour les opérations de la Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe.

La Fram distribue et gère des contrats d'assurances du même type que ceux proposés par Monceau Générale Assurances (automobile, habitation) à des sociétaires dont le profil est similaire à celui de la clientèle de Mga. La Fram, compte tenu de sa taille, n'est pas viable en tant que structure d'assurance autonome, tandis que son dispositif de contrôle interne paraît très insuffisant au regard des contraintes qu'imposera Solvabilité II. En revanche, les résultats techniques enregistrés sont de bonne qualité. Pour sa relation avec ses points de vente, Monceau Générale Assurances est dotée d'outils de gestion automatisée et de procédures de contrôle interne propres à satisfaire à ses obligations réglementaires en la matière, sans équivalent à la Fram. Pour l'animation de ses points de vente et en favoriser le développement, Monceau Générale Assurances a mis en place une structure d'encadrement, qui pourra bénéficier au développement de l'activité sur l'île de la Réunion, qui représente un coût que la Fram seule ne peut supporter.

Il s'agit donc pour Monceau Générale Assurances de reprendre, par voie de transfert, le portefeuille de France Réunion Assurance Mutuelle, à effet du 1er janvier 2012. Le portefeuille sera ensuite confié, dans le cadre d'un mandat d'agent, à une société de courtage détenue en totalité par le groupe, permettant ainsi une continuité dans le service apporté à la clientèle locale. Ce projet de transfert à Monceau Générale Assurances du portefeuille de la Fram est soumis à votre approbation.

Au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre gratitude envers nos agents généraux, nos autres apporteurs et leurs clients pour leur fidélité et leur confiance. Nous tenons également à remercier les membres du personnel des groupements de moyens du groupe Monceau Assurances, pour le travail accompli tout au long de cet exercice au service et dans l'intérêt de notre société. C'est à leur implication que nous devons d'avoir pu poursuivre, dans un environnement économique et financier difficile, notre politique raisonnée et équilibrée permettant d'afficher les résultats remarquables qui viennent d'être présentés. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Monceau Générale Assurances, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain, lié à la crise financière de la zone euro (en particulier de la Grèce) qui est accompagnée d'une crise de liquidité et économique, qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que conformément aux dispositions de l'article L. 823.9 du code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Certains postes techniques propres à l'assurance et à la réassurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre société, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques. Les modalités de détermination de ces éléments sont relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Nous nous sommes assurés de la cohérence d'ensemble des hypothèses et des modèles de calcul retenus par votre société ainsi que de la conformité des évaluations obtenues avec les exigences de son environnement réglementaire et économique.

- La provision pour dépréciation à caractère durable sur le portefeuille titres est évaluée selon les modalités relatées dans la note 3.2 de l'annexe.

Les valeurs recouvrables, les horizons de détention et la capacité de votre société à détenir ces titres sur ces horizons n'appellent pas de commentaire de notre part.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Courbevoie, le 31 mai 2012

Le Commissaire aux comptes

Mazars



Nicolas Robert

Compte de résultat au 31 décembre 2011

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

COMPTE TECHNIQUE

		Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes 2010
1 Primes	+	70 701	29 911	40 790	43 675
1a Primes	+	70 983	29 911	41 072	43 799
1b Variation de primes non acquises	+/-	282		282	-124
2 Produits des placements alloués	+	703		703	1 796
3 Autres produits techniques	+	1		1	1
4 Charges des sinistres		46 138	11 896	34 242	27 220
4a Prestations et frais payés	-	55 129	18 074	37 055	27 988
4b Charges des provisions pour sinistres	+/-	-8 991	-6 178	-2 813	-768
5 Charges des autres provisions techniques	+/-	-207		-207	1 294
6 Participation aux résultats	-	-		-	-
7 Frais d'acquisition et d'administration		12 971	9 304	3 667	12 662
7a Frais d'acquisition	-	8 627		8 627	13 376
7b Frais d'administration	-	4 344		4 344	6 182
7c Commissions reçues des réassureurs	+		9 304	-9 304	-6 896
8 Autres charges techniques	-	437		437	651
9 Variation de la provision pour égalisation	+/-	-50		-50	-25
Résultat technique non vie		12 116	8 711	3 405	3 670

2

COMPTE NON TECHNIQUE

Opérations	Opérations
2011	2010

1 Résultat technique non vie		3 406	3 669
3 Produits des placements		3 172	4 038
3a Revenu des placements	+	1 500	1 222
3b Autres produits des placements	+	377	904
3c Profits provenant de la réalisation des placements	+	1 295	1 912
4 Produits des placements alloués	+	-	-
5 Charges des placements		1 904	1 561
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-	131	120
5b Autres charges des placements	-	1 511	780
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-	262	661
6 Produits des placements transférés	-	703	1 796
7 Autres produits non techniques	+	37	144
8 Autres charges non techniques	-	-	-
9 Résultat exceptionnel		603	639
9a Produits exceptionnels	+	1 438	1 519
9b Charges exceptionnelles	-	835	880
10 Participation des salariés	-	-54	243
11 Impôt sur les bénéfices	-	503	-
12 Résultat de l'exercice		4 162	4 890

Bilan au 31 décembre 2011

Les sommes portées dans les présents comptes sont exprimées en milliers d'euros et arrondies au millier d'euros le plus proche.

1

ACTIF

31/12/2011

31/12/2010

1 Compte de liaison avec le siège	-	-
2 Actifs incorporels	-	-
3 Placements	102 195	84 123
3a Terrains et constructions	3 049	2 563
3b Placements dans des entreprises liées	7 561	7 561
3c Autres placements	90 690	72 816
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	895	1 183
4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte	-	-
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	46 412	52 589
5a Provisions pour primes non acquises non vie	-	-
5b Provisions d'assurance vie	-	-
5c Provisions pour sinistres vie	-	-
5d Provision pour sinistres non vie	46 412	52 589
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
5g Provisions d'égalisation	-	-
5h Autres provisions techniques vie	-	-
5i Autres provisions techniques non vie	-	-
5j Provisions techniques des contrats en unités de comptes vie	-	-
6 Créances	19 127	35 257
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	14 295	11 689
6aa Primes restant à émettre	342	1 323
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	13 953	10 366
6b Créances nées d'opérations de réassurance	148	15 616
6c Autres créances :	4 684	7 952
6ca Personnel	-	-
6cb État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1	-
6cc Débiteurs divers	4 683	7 952
7 Autres actifs	2 647	1 295
7a Actifs corporels d'exploitation	367	381
7b Comptes courants et caisse	2 280	914
8 Comptes de régularisation - Actif	3 125	3 218
8a Intérêts et loyers acquis non échus	927	613
8b Frais d'acquisition reportés	1 645	2 345
8c Autres comptes de régularisation	553	260
9 Différence de conversion	-	-
Total de l'actif	173 506	176 482

1 Capitaux propres	39 970	35 744
1a Capital appelé	30 000	30 000
1c Réserves de réévaluation		
1d Autres réserves	7 164	7 099
1e Report à nouveau	-1 356	-6 246
1f Résultat de l'exercice	4 162	4 891
2 Passifs subordonnés	-	-
3 Provisions techniques brutes	112 449	121 413
3a Provisions pour primes non acquises non vie	14 858	14 575
3b Provisions d'assurances vie	-	-
3c Provisions pour sinistres vie	-	-
3d Provisions pour sinistres non vie	94 970	103 960
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes vie	-	-
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes non vie	-	-
3g Provisions pour égalisation	447	497
3h Autres provisions techniques vie	-	-
3i Autres provisions techniques non vie	2 174	2 381
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte vie	-	-
5 Provisions pour risques et charges	180	155
6 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	2 168	5 350
7 Autres dettes	16 534	12 316
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 384	6 042
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	7 877	
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	-	-
7d Dettes envers des établissements de crédit	2	-
7e Autres dettes :	5 271	6 274
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	3	3
7ec Personnel	100	360
7ed État, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	2 070	1 138
7ee Créanciers divers	3 098	4 773
8 Comptes de régularisation - Passif	2 205	1 504
9 Différence de conversion	-	-
Total du passif	173 506	176 482

Annexe aux comptes 2011

Les sommes portées dans la présente annexe sont arrondies au millier d'euros le plus proche et exprimées en milliers d'euros.

1 Faits marquants de l'exercice

Le rapport de gestion dresse le bilan de l'activité de la société en 2011. Il présente les principales données comptables et financières de l'exercice 2011 et du bilan au 31 décembre 2011. Il n'appelle pas de remarque complémentaire, et les points suivants peuvent être mis en exergue :

- s'appuyant sur l'action de sa direction générale et les compétences réunies par les groupements de moyens auxquels elle adhère, la société a poursuivi ses travaux de réorganisation et de modernisation du réseau d'agents généraux, de refonte et d'amélioration de sa gamme de produits, de renforcement de son image ;
- préoccupée par le maintien de ses marges dans un marché très concurrentiel, la société affiche un chiffre d'affaires de 70.701 k€, soit une baisse de 5,5 % par rapport à 2010, provenant pour l'essentiel de l'arrêt de l'activité d'assurance de loyers impayés effectuée en gestion déléguée avec April Immobilier et de la réduction inéluctable du portefeuille santé distribué par Alptis. A l'inverse, elle enregistre une hausse de 4,4 % du chiffre d'affaires en provenance du réseau d'agents généraux. De ce point de vue, l'exercice 2011 s'inscrit tout à fait dans le prolongement de l'exercice 2010, qui avait marqué la fin d'une longue érosion du portefeuille de la société et constituait un premier résultat visible des efforts opérés pour réinstaurer une dynamique positive dans le réseau d'agence ;
- la société a également bénéficié de l'apport par la Mutuelle d'Assurance de Guadeloupe, mutuelle de l'Umam, de son portefeuille de contrats (1.294 k€ de primes émises en 2011), à compter du 1er janvier 2011 ;
- les frais généraux hors commissions s'élèvent à 5.614 k€, en baisse de 9 % par rapport à leur niveau de 2011 (pro-forma), témoignant d'une excellente maîtrise par l'entreprise de ses frais généraux ;
- les résultats techniques bruts de réassurance bénéficient d'une excellente année sur le plan technique et d'une liquidation favorable des provisions relatives aux exercices antérieurs, ils s'élèvent au niveau exceptionnel de 12.116 k€. L'exercice 2011 confirme une nouvelle fois la bonne qualité technique d'ensemble du portefeuille de la société ;
- les réassureurs, pour l'essentiel la Mutuelle Centrale de Réassurance, participent à cet excédent à hauteur de 8.711 k€. Les principes directeurs du plan de réassurance n'ont pas été modifiés en 2011 ;
- dans un contexte financier difficile, les produits nets de la gestion financière sont en baisse, passant de 2.477 k€ en 2010 à 1.268 k€ en 2011, amputés notamment par une augmentation des provisions pour dépréciation durable de 699 k€. Conformément aux exigences réglementaires, une provision pour risque d'exigibilité a également été dotée pour un montant de 620 k€, égal au tiers de la moins-value latente globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R. 332-20 ;
- l'entreprise a participé à une opération intragroupe concernant le traitement de la dette grecque, suivant l'avis du conseil de Monceau Assurances sur un sujet qui ne concernait pas directement la société. Les adhérents de Monceau Assurances ont, de concert, décidé de ne pas enregistrer de dépréciation sur les obligations d'échéance août 2012 comme sur l'obligation indexée d'échéance 2025. La Mutuelle Centrale de Réassurance a proposé aux autres adhérents d'acquiescer aux conditions du marché leurs titres d'échéance 2015, ce que tous ont accepté. Préalablement à la réalisation de ces opérations, la Mutuelle Centrale de Réassurance a vendu à Monceau Générale Assurances les obligations d'échéance 2015 qu'elle-même possédait en portefeuille ;
- Après déduction d'un montant d'impôt de 503 k€, provenant de la limitation introduite par la loi courant 2011 de l'imputation des déficits fiscaux reportables, l'exercice se solde par un bénéfice de 4.162 k€ ;
- au 31 décembre 2011, les fonds propres de l'entreprise s'élèvent à 39.970 k€, pour une marge de solvabilité à constituer de 8.279 k€. L'état de couverture des engagements réglementés fait apparaître un excédent de 30.396 k€ sur les engagements à couvrir.

2 Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

3 Principes, règles et méthodes comptables

3.1 Introduction

Les comptes sont établis conformément aux articles 8 à 16 du Code du commerce, en tenant compte des dispositions particulières contenues dans le Code des assurances.

Il est fait, de manière générale, application des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation
- prudence
- non-compensation
- spécialisation des exercices
- permanence des méthodes

Les comptes de l'exercice respectent les dispositions du décret n°94-181 du 8 juin 1994 et l'arrêté du 20 juin 1994 transposant la directive n°91-674/CEE du 19 décembre 1991 concernant les comptes sociaux et comptes consolidés des entreprises d'assurance et l'arrêté du 19 avril 1995 portant modification des règles de constitution de certaines provisions techniques d'assurance.

Les postes de l'actif du bilan figurent pour le montant net. Le détail des montants bruts et des amortissements ou provisions est indiqué dans la présente annexe. Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation sont présentés distinctement des autres placements.

Les charges à payer et produits à recevoir sont rattachés aux postes principaux du bilan. Le résultat de l'exercice est inscrit au bilan dans le poste des capitaux propres.

3.2 Informations sur le choix des méthodes utilisées

Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre et de la variation des cotisations à annuler.

Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre relatives à la couverture du risque dû ou des exercices suivant l'exercice d'arrêté.

Elle est calculée contrat par contrat au prorata entre le nombre de jours résiduels et la date de clôture et le nombre de jours total de la période de garantie couverte par les cotisations émises.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

Sinistres

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non. Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres (incluant les frais de gestion) susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

Conformément aux prescriptions du Code des Assurances, les frais de gestion retenus pour le calcul de la provision pour risque en cours sont les frais de règlement des sinistres, les frais d'acquisition et les frais d'administration. Pour ces derniers, il n'est pas tenu compte des frais immédiatement engagés, c'est-à-dire les frais liés à l'émission et à l'encaissement des cotisations.

Les provisions mathématiques des rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires des rentes mis à sa charge.

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarées ou non encore déclarées), il est constitué, séparément pour les garanties décennales de responsabilité civile et pour les garanties décennales de dommages ouvrages une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'article A 331-21 du Code des assurances.

Provision pour égalisation

La provision pour égalisation, constituée en franchise d'impôt, est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques responsabilité civile dus à la pollution et les risques spatiaux ; elle est calculée dans les conditions fixées à l'article 39 quinquies G du Code Général des Impôts.

Opérations de réassurance acceptées

Néant

Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. Les comptes gagés par les réassureurs (cessionnaires ou rétrocessionnaires) en garantie de leurs engagements sont inscrits au hors bilan dans le tableau des engagements reçus et donnés.

Évaluation à la clôture de l'exercice des terrains et constructions et parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotés sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient ou pour la valeur fixée, après expertise, par l'Autorité de Contrôle Prudentielle (ACP).

Les immeubles sont amortis sur leur durée d'utilisation économique estimée à compter de leur date d'acquisition. Les durées de vie estimées sont comprises, selon la nature de l'immeuble et sa location, entre 50 et 100 ans.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts ou actions des sociétés immobilières ou foncières non cotées est déterminée sur la base d'une expertise quinquennale effectuée par un expert agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentielle. Entre deux expertises, la valeur fait l'objet d'une estimation annuelle, certifiée par un expert accepté par l'Autorité.

Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat, net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat. Lorsque le prix d'achat de ces titres est supérieur à leur prix de remboursement, la différence est amortie sur la durée de vie résiduelle des titres. Lorsque le prix d'achat est inférieur à leur prix de remboursement, la différence est portée en produit sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- Pour les titres cotés au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché ;
- pour les actions de sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

Provision pour dépréciation des valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable, incluant les différences sur les prix de remboursement (surcotes/décotes), et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée en application de l'article R332-19.

Provisions sur les placements immobiliers, valeurs mobilières à revenus variables

Pour chaque placement, pris individuellement, autre que les valeurs mobilières à revenu fixe, une provision est constatée à l'actif en cas de dépréciation à caractère durable.

Le Conseil National de la Comptabilité a émis un avis sur la méthodologie d'évaluation de cette provision. En application de cet avis, il est constitué ligne par ligne une provision pour dépréciation à caractère durable lorsque pendant 6 mois au moins la valeur vénale de l'actif considéré est inférieure de plus de 20% de son prix de revient, et se trouve dans cette situation à la date d'inventaire. Une provision pour dépréciation à caractère durable est également constituée pour tous les actifs faisant l'objet d'une telle provision à l'inventaire précédent. Lorsque l'actif est destiné à être cédé, la provision constituée est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale. Dans le cas contraire, la provision est égale à la différence entre le prix de revient et la valeur vénale au 31 décembre multipliée par le coefficient 1,159 (calculé en supposant une durée de détention moyenne de 5 ans et une revalorisation annuelle au taux sans risque de 3%).

Enfin, lorsque, globalement, les placements autres que les valeurs mobilières à revenus fixes ont une valeur de réalisation inférieure à leur valeur comptable nette d'éventuelles provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision est constituée à hauteur de la différence. Baptisée Provision pour Risque d'Exigibilité, elle est classée parmi les provisions techniques.

Produits et charges des placements

Les revenus financiers comprennent les revenus des placements acquis à l'exercice (loyers, dividendes, coupons, intérêts des prêts).

Les autres produits des placements comprennent les écarts positifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les reprises de provisions pour dépréciation des placements.

Les autres charges des placements comprennent les écarts négatifs de l'exercice sur les prix de remboursement des obligations à percevoir ainsi que les dotations aux amortissements et aux provisions des placements.

Les plus ou moins values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du "premier entré premier sorti" (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenus fixes estimés conformément aux dispositions de l'article R 332-19 du Code des Assurances, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle, au taux actuariel de rendement calculé lors de l'acquisition du titre, fait l'objet d'une dotation par le compte de résultat à la réserve de capitalisation, incluse dans les fonds propres. En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation, dans la limite du montant de celle-ci.

Les produits et charges de placements sont enregistrés au compte de résultat non technique. Une quote-part des produits financiers nets, calculée au prorata des provisions techniques et de la réserve de capitalisation d'une part, des provisions pour risques et charges des fonds propres hors réserve de capitalisation d'autre part, est transférée au compte de résultat technique non-vie.

Frais de gestion et commissions

Les frais de gestion (et les commissions versées) liés à l'activité d'assurance sont enregistrés selon leur nature. Ils sont ensuite classés pour la présentation des comptes selon leur destination, par application de clés de répartition. Ces clés sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la société.

Les frais de gestion sont de deux natures :

- Frais généraux propres à MGA
- Frais généraux issus de la répartition des frais des Gie auxquels adhère MGA

Le classement des charges de gestion s'effectue dans les cinq destinations suivantes :

- Les frais de règlement des sinistres qui incluent notamment les frais des services règlement (les commissions versées au titre de la gestion des sinistres), les frais de contentieux liés aux sinistres,

- Les frais d'acquisition qui incluent notamment (les commissions d'acquisition), les frais des réseaux commerciaux et des services chargés de l'établissement des contrats, de la publicité, du marketing,
- Les frais d'administration qui incluent notamment (les commissions d'apérition, de gestion et d'encaissement), les frais des services chargés du «terme», de la surveillance du portefeuille, de la réassurance acceptée et cédée, ainsi que les frais de contentieux liés aux primes,
- Les charges des placements qui incluent notamment les frais des services de gestion des placements, y compris les honoraires, (commissions) et courtages versés,
- Les autres charges techniques qui regroupent les charges ne pouvant être affectées ni directement, ni par application d'une clé à l'une des autres destinations, notamment les charges de direction générale.

Opérations en devises

Sans objet.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique).

Lorsque pèsent des incertitudes quant à la recouvrabilité d'une créance, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est constituée.

Engagements hors bilan

La relation de réassurance entre Monceau Générale Assurances et la Mutuelle Centrale de Réassurance s'inscrit dans le cadre d'une convention de durée. Cette convention précise qu'en cas de résiliation, MGA désireuse de mettre fin à la convention rembourse, le cas échéant, le solde cumulé du compte retraçant l'ensemble des opérations relevant de la dite convention de réassurance de durée. Il n'y a pas lieu d'inscrire au hors bilan les sommes qui seraient dues par MGA à la MCR en cas de résiliation, puisqu'il est fait application du principe comptable général d'établissement des comptes en supposant la continuité de l'exploitation. Dans l'hypothèse où, à la date d'arrêté du bilan, la société a pris la décision de résilier la convention de réassurance de durée, les dettes éventuelles de la société sont inscrites au passif de bilan. Si une telle résiliation était intervenue à effet du 31/12/2011, MGA aurait eu à verser 5.775 k€ à la Mutuelle Centrale de Réassurance.

Impôt

L'impôt enregistré au compte de résultat correspond à l'impôt payable au titre de l'exercice en application des règles fiscales en vigueur.

4 Informations sur les postes du bilan

4.1 Actif

4.1.1 Placements immobiliers

Montants bruts

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Terrains	-	-		-
Constructions	93			93
Sous-total	93	-	-	93
Parts de sociétés immobilières non cotées	2 501	489		2 990
Versements restant à effectuer		-	-	
Sous-total	2 501	489	-	2 990
TOTAL BRUT	2 594	489	-	3 083

Montant des amortissements

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotation	Reprise	Montant à la clôture
Terrains	-	-	-	-
Constructions	30	3		33
Sous-total	30	3	-	33
Parts de sociétés immobilières non cotées	-	-	-	
Versements restant à effectuer	-	-	-	
Sous-total	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS	30	3	-	33

Montant nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Terrains	-	-
Constructions	63	60
Sous-total	63	60
Parts de sociétés immobilières non cotées	2 501	2 990
Versements restant à effectuer	-	-
Sous-total	2 501	2 990
TOTAL NET	2 564	3 050

4.1.2

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation

Valeurs brutes

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 567	-	-	7 567
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	7 567	-	-	7 567

Provisions

Intitulé	Montant à l'ouverture	Dotations	Reprise	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	-	-	-	-
Prêts sociétés du groupe	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et titres non cotés	7 567	7 567
Prêts sociétés du groupe	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-
TOTAL	7 567	7 567

4.1.3 Autres placements

Valeurs brutes au 31/12/2011

Intitulé	Montant à l'ouverture	Acquisition	Cession	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	23 878	33 586	27 068	30 396
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	47 090	17 537	4 442	60 185
Prêts et avances sur polices	102	-	39	63
Autres placements	1 939	-	1 003	936
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 183	-	288	895
TOTAL BRUT	74 192	51 123	32 840	92 475

Provisions

Intitulé	Amortissements et provisions à l'ouverture		Mouvements		Amortissements et provisions à la clôture	
	Amortissements	Provisions	Dotations	Reprises	Amortissements	Provisions
Actions et autres titres à revenus variables	-	192	1 055	356	-	891
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances sur polices	-	-	-	-	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-	-
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	-	-	-	-	-	-
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	-	192	1 055	356	-	891

Montants nets

Intitulé	Montant à l'ouverture	Montant à la clôture
Actions et autres titres à revenus variables	23 686	29 505
Obligations, TCN et autres titres à revenus fixes	47 090	60 185
Prêts et avances sur polices	102	63
Autres placements	1 939	936
Créances pour espèces déposées chez les cédantes	1 183	895
TOTAL NET	74 000	91 584

4.1.4 État récapitulatif des placements

1) Placements

Libellé	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
1. Placements immobiliers				
- dans l'OCDE	3 082	3 049	3 085	2 563
- hors OCDE	-	-	-	-
2. Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM				
- dans l'OCDE	7 568	7 567	7 567	7 567
- hors OCDE	-	-	-	-
3. Parts d'OPCVM (autres que celles en 4)				
- dans l'OCDE	30 616	29 725	27 829	24 405
- hors OCDE	-	-	-	-
4. Parts d'OPCVM à revenu fixe				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
- dans l'OCDE	57 474	58 256	57 795	45 096
- hors OCDE	-	-	-	-
6. Prêts hypothécaires				
- dans l'OCDE	-	-	-	-
- hors OCDE	-	-	-	-
7. Autres prêts et effets assimilés				
- dans l'OCDE	63	63	63	102
- hors OCDE	-	-	-	-
8. Dépôts auprès des entreprises cédantes				
- dans l'OCDE	895	895	895	1 183
- hors OCDE	-	-	-	-
9. Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces				
- dans l'OCDE	711	711	711	1 714
- hors OCDE	-	-	-	-
10. Actifs représentatifs de contrats en UC				
- Placements immobiliers	-	-	-	-
- Titres à revenu variable autres que des parts d'OPCVM	-	-	-	-
- OPCVM détenant des titres à revenu fixe	-	-	-	-
- Autres OPCVM	-	-	-	-
- Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
11. Total des lignes 1 à 10	100 409	100 266	97 945	82 630
dont :				
- placements évalués selon l'article R 332-19	57 474	58 256	57 795	45 096
- placements évalués selon l'article R 332-20	42 935	42 011	40 150	37 533
- placements évalués selon l'article R 332-5	-	-	-	-
dont, pour les entreprises visées à l'article L 310-1 :				
- valeurs affectables à la représentation des provisions autres que celles visées ci-dessous	98 577	98 435	96 075	82 148
- valeurs garantissant les engagements envers les institutions de prévoyance	-	-	-	-
- valeurs déposées chez les cédants (dont valeurs déposées chez les cédants dont l'entreprise s'est portée caution solidaire)	1 832	1 832	1 870	-
- valeurs affectées aux provisions techniques spéciales des autres affaires en France	-	-	-	-
- autres affectations ou sans affectation	450	450	488	482

Le tableau suivant présente le rapprochement entre l'état des placements ci-dessus et le montant des placements au bilan.

	2010			2011		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Montant des placements à l'actif du bilan	82 520	84 124	83 038	100 409	102 196	97 945
Amortissement de Surcote	-	10	-	-	24	-
Amortissement de Décote	-	1 504	-	-	1 954	-
Montant des placements dans l'état récapitulatif des placements	82 520	82 630	83 038	100 409	100 266	97 945

2) Actifs pouvant être affectés à la représentation des provisions techniques (autres que les placements et la part des réassureurs dans les provisions techniques)

Néant

3) Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance

Néant

4) Autres informations

a) Montant des comptes inclus dans la valeur des actifs inscrits au poste «Terrains et constructions».

	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur nette 2010
Immeubles d'exploitation	3 083	3 049	2 985	2 563
Droits réels	91	57	87	60
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	2 992	2 992	2 898	2 503
Autres immobilisations				
Droits réels	-	-	-	-
Part des sociétés immobilières ou foncières non cotées	-	-	-	-
Total	3 083	3 049	2 985	2 563

b) Droits réels et parts de sociétés immobilières ou foncières non cotées dans le poste "Terrains et constructions".

Néant

c) Solde non encore amorti ou non encore repris correspondant à la différence de remboursement des titres évalués conformément à l'article R 332-19

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Valeur de remboursement	37 788	58 422
Valeur nette	45 096	58 256
SOLDE NON AMORTI	-7 308	166

d) Exposition aux risques souverains ayant fait l'objet d'un plan de soutien européen

	Valeur nominale	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
Grèce				
- 6,10 % 08/2015	10 000	2 550	2 559	2 344
Total Grèce	10 000	2 550	2 559	2 344
Portugal	Néant	Néant	Néant	Néant
Irlande	Néant	Néant	Néant	Néant
Total général	10 000	2 550	2 559	2 344

4.1.5 Créances au 31 décembre 2011

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	dont créances de moins d'un an	dont créances à plus d'un an
Primes à émettre	1 323	342	342	-
Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	10 366	13 953	13 953	-
Créances nées d'opérations de réassurance	15 616	148	148	-
Autres créances	7 951	4 683	4 683	-
Total	35 256	19 126	19 126	-

4.1.6 Comptes de régularisation-actif

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Intérêts courus non échus	613	927
Intérêts à recevoir	-	-
Différences sur les prix de remboursement	10	-
Autres	2 595	2 198
TOTAL COMPTE DE RÉGULARISATION - ACTIF	3 218	3 125

4.1.7 Filiales et participations

Nom	Forme juridique	Pourcentage de détention	Valeur comptable	Capitaux propres à la clôture	Chiffre d'affaires	Résultat	Dividendes encaissés	Compte courant	Prêt
Filiales (50 % au moins du capital est détenu par la société)									
Monceau Agences Immobilier	Société civile Immobilière	99,78%	1	-217	264	-193		2 990	-
Participations (10 à 50 % du capital est détenu par la société)									
Monceau Retraite & Épargne (MR&E) 65, rue de Monceau 75008 Paris Société d'Assurance vie	Société Anonyme	20,64%	7 561	37 860	26 103	608		11	-

4.2 Éléments du passif

4.2.1 Capitaux propres

Libellé	Montant au 31/12/2010	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2011
Capital appelé	30 000	-	-	30 000
Réserves de réévaluation	-	-	-	-
Autres réserves	-	-	-	-
Réserve de capitalisation	7 099	97	32	7 164
Réserve de solvabilité	-	-	-	-
Sous total	37 099	97	32	37 164
Report à nouveau	-6 246	4 890	-	-1 356
Résultat de l'exercice	4 890	-	-	4 162
TOTAL	35 743	4 987	32	39 970

4.2.2 Passifs subordonnés

Nature juridique de la dette	Montant	Devise	Taux d'intérêt	Possibilité de remboursement anticipé	Condition de subordination
Néant					

4.2.3 Provisions pour risques en cours

Catégories	Primes émises non acquises à la clôture	Provision pour risques en cours	
		31/12/11	31/12/10
Dommmages Corporels individuels	120	93	172
Dommmages Corporels collectifs	109	-	-
R.C Automobile	2 256	224	283
Dommmages Automobile	3 725	-	-
Dommmages aux biens des particuliers	4 412	48	316
Dommmages aux biens des professionnels	1 152	-	-
Dommmages aux biens agricoles	437	-	220
Catastrophes naturelles	613	-	-
Responsabilité Civile	941	148	185
Pertes pécunières	363	-	-
Assistance	614	-	-
Divers	-	-	-
Transport	112	-	-
Dommmages construction	-	-	-
R.C construction	-	-	-
Acceptations	3	-	-
Total	14 857	513	1 176

4.2.4 Évolution de la sinistralité (*affaires directes*) au cours des trois derniers exercices

Année d'inventaire	Année de survenance		
	2007	2008	2009
Exercice 2009			
Règlements	40 374	39 247	29 246
Provisions	6 839	10 561	27 010
Total charge de sinistres	47 213	49 808	56 256
Primes Acquis	79 727	75 582	74 065
Ratio S/P	59,2%	65,9%	76,0%

Année d'inventaire	Année de survenance			
	2007	2008	2009	2010
Exercice 2010				
Règlements	41 383	41 306	43 120	28 857
Provisions	5 062	7 123	11 112	32 733
Total charge de sinistres	46 445	48 429	54 232	61 590
Primes Acquis	79 771	75 851	74 350	74 239
Ratio S/P	58,2%	63,8%	72,9%	83,0%

Année d'inventaire	Année de survenance				
	2007	2008	2009	2010	2011
Exercice 2011					
Règlements	42 007	42 893	45 465	46 627	21 670
Provisions	4 773	4 076	8 058	13 008	24 277
Total charge de sinistres	46 780	46 969	53 523	59 635	45 947
Primes Acquis	79 567	75 840	74 554	76 300	67 855
Ratio S/P	58,8%	61,9%	71,8%	78,2%	67,7%

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

Libellé	2011			2010
	Montant brut	Montant réassuré	Montant net	Montant net
Provision pour sinistres à payer à l'ouverture (toutes branches)	99 955	52 589	47 366	47 528
Règlements de l'exercice sur antérieurs	25 349	9 671	15 678	13 181
Provision pour sinistres sur antérieurs à la clôture	66 374	36 296	30 078	29 312
Boni (+) / Mali (-) sur antérieur	8 232	6 622	1 610	5 035

(*) montants bruts de frais de gestion et nets de recours

4.2.5 Provision pour risque d'exigibilité

Le montant de la moins-value latente nette globale enregistrée sur le portefeuille des actifs classés en R.332-20 s'élève à 1.860 k€ au 31 décembre 2011. Conformément aux dispositions de l'article R. 331-5-1 du code des assurances, un montant de provision pour risque d'exigibilité correspondant au tiers de cette moins-value latente nette globale a été comptabilisée, à savoir 620 k€.

4.2.6 Provisions pour risques et charges

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Retraite	-	-
Risques et Charges	155	180
TOTAL	155	180

4.2.7 Dettes

	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011	dont dettes de moins d'un an	dont dettes à plus d'un an
Dettes pour dépôt en espèces reçus des cessionnaires	5 350	2 168	2 168	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	6 042	3 384	3 384	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	7 877	7 877	-
Dettes envers les établissements de crédits	-	2	2	-
Autres dettes	6 274	5 272	5 272	-
TOTAL	17 666	18 703	18 693	-

4.2.8 Comptes de régularisation-passif

Libellé	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Intérêts courus non échus	-	-
Amortissement des différences sur les prix de remboursement	1 504	2 205
Produits constatés d'avance	-	-
Autres	-	-
TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	1 504	2 205

4.2.9

Produits à recevoir et charges à payer

Charges à payer	2010	2011
Personnel		
Dettes provisionnées pour congés à payer	-	-
Dettes provisionnées pour participation des salariés aux résultats	360	100
Autres charges à payer	-	-
Organismes sociaux		
Charges sociales sur congés payés	-	-
Autres charges à payer	278	196
État		
Taxes	536	1 551
Autres charges à payer	326	326
Autres charges à payer	4 773	3 098
TOTAL	6 273	5 271
Produits à percevoir	2010	2011
Personnel	-	-
Organismes sociaux	-	-
État	-	-
Autres produits à recevoir	7 592	4 683
TOTAL	7 592	4 683

4.3

Hors bilan

Engagements donnés	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Engagement envers la Mutuelle Centrale de Réassurance	-	-
Estimation des Indemnités conventionnelles de mise à la retraite	221	215
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	221	215
Engagements reçus	Montant au 31/12/2010	Montant au 31/12/2011
Comptes gagés par les réassureurs	46 303	57 943
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	46 303	57 943

5

Notes sur les postes du compte de résultats

Voir tableau page suivante.

Total	Dommages corporels individuels (20)	Dommages corporels collectifs (21)	Automobile RC (22)	Automobile dommages (23)	Dommages aux biens des particuliers (24)	Dommages aux biens des professionnels (25)	Dommages aux biens agricoles (26)	Catastrophes naturelles (27)	RC générale (28)	protection juridique (29)	Assistance (30)	Pertes pécuniaires (31)	Transport (34)	Construction dommages (35)	Construction RC (36)	Crédit Caution (37/38)	Total Affaires Directes	Acceptations
Primes acquises	70 699	1 123	8 513	10 545	15 102	13 191	4 761	1 993	2 276	2 589	1 161	2 951	5 283	434		754	70 676	23
Primes		1 114	8 491	10 566	15 214	13 186	4 728	2 037	2 122	2 862	1 213	2 997	5 282	392	754		70 958	24
Variation de primes non acquises		-9	-22	21	112	-5	-33	44	-154	273	52	46	-1	-42	-		282	1
Charges de prestations	45 881	-336	5 841	7 833	11 709	9 700	2 076	712	998	1 644	21	2 330	4 626	135	-391	59	45 914	-33
Prestations et frais payés		522	6 130	10 765	10 859	10 921	1 254	1 264	1 041	1 810	459	2 172	6 699	227	994	14	55 183	-54
Variation des provisions pour prestations		-858	-289	-2 932	850	-1 221	822	-552	-43	-166	-438	158	-2 073	-92	-2 037	45	-9 269	21
Solde de souscription	24 818	1 459	2 672	2 712	3 393	3 491	2 685	1 281	1 278	945	1 140	621	657	299	391	-59	24 762	56
Frais d'acquisition	8 628	111	1 361	941	1 409	1 628	531	296	173	280	128	262	1 270	33	-		8 626	2
Autres charges nettes de gestion	4 779	54	749	617	733	891	305	151	80	154	67	131	722	21	-		4 778	1
Charges d'acquisition et de gestion nettes	13 407	165	2 110	1 558	2 142	2 519	836	447	253	434	195	393	1 992	54	-	-	13 404	3
Produits nets des placements	703	14	18	370	40	77	18	12	14	36	2	3	36	1	8	2	701	2
Participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde financier	703	14	18	370	40	77	18	12	14	36	2	3	36	1	8	2	701	2
Part des réassureurs dans les primes acquises	29 910	353	3 748	4 642	6 648	5 961	2 240	973	2 276	1 110	1 092	148	528	191	-		29 910	-
Part des réassureurs dans les prestations payées	18 075	118	2 115	5 090	3 704	3 859	-351	580	920	567	2	-660	1 977	71	-7	8	18 075	-
Part des réassureurs dans les charges de provision pour prestations	-6 177	-312	-61	-1 998	-129	-611	791	-284	-59	-118	-57	-	-3 257	-29	17	-98	-6 177	-
Part des réassureurs dans la participation aux résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Commissions reçues des réassureurs	9 304	120	1 224	1 505	2 130	1 782	653	293	865	332	311	28	-2	63	-	-	9 304	-
Solde de réassurance	-8 708	-427	-470	-45	-943	-931	-1 147	-384	-550	-329	-836	-780	-1 810	-86	10	-16	-8 708	-
Résultat technique	3 406	881	110	1 479	348	118	720	462	489	218	111	-549	-3 109	160	409	1 525	3 351	55
Hors compte																		
Provisions pour primes non acquises à la clôture	14 858	120	109	2 256	3 725	4 413	1 152	437	613	941	363	614	-	112	-	-	14 855	3
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	14 575	129	131	2 235	3 613	4 418	1 185	393	767	668	311	568	1	154	-	-	14 573	2
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	94 457	2 331	2 600	45 756	3 890	9 435	1 848	1 630	1 551	5 023	79	172	6 954	158	788	512	94 656	313
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	103 490	3 127	2 743	48 952	3 066	10 453	1 039	1 972	1 605	5 148	517	15	9 076	250	1 233	470	103 681	279
Autres provisions techniques à la clôture	2 618	109	1 059	547	27	113	13	11	11	503	-	1	49	-	2	49	2 497	124
Autres provisions techniques à l'ouverture	2 878	171	1 205	283	1	316	-	221	-	544	-	-	-	-	-	-	2 741	137

5.1 Règle d'allocation des produits financiers

Un montant de 703 k€ a été transféré du compte non technique au compte technique, résultat de la répartition des produits financiers nets entre le compte technique et le compte non technique au pro-rata des provisions techniques nettes de réassurance, majorées de la réserve de capitalisation d'une part, des capitaux propres amputés de la dite réserve d'autre part.

5.2 Ventilation des produits et charges de placements

Nature des charges	Montant
Intérêts	-
Frais externes de gestion	123
Frais internes	8
Frais de gestion des placements et intérêts financiers	131
Amortissement des différences de prix de remboursement	456
Amortissement matériel service financier	-
Dotation à la provision pour dépréciation à caractère durable	1 055
Autres charges des placements	1 511
Moins-values réalisées	164
Dotation à la réserve de capitalisation	97
Pertes provenant de la réalisation des placements	261
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS	1 903

Nature des produits	Montant
Placements immobiliers	8
Autres placements - Entreprises liées	-
Autres placements - Autres	1 492
Revenus des placements	1 500
Produits de différences sur les prix de remboursement à percevoir	20
Reprise sur provision pour dépréciation à caractère durable	357
Intérêts et produits financiers divers	-
Autres produits de placements	377
Plus-values sur réalisation de placements immobiliers	-
Plus-values sur réalisation de placements	1 295
Reprise sur la réserve capitalisation	-
Profits provenant de la réalisation de placements	1 295
TOTAL PRODUITS DES PLACEMENTS	3 172

NET	1 269
------------	--------------

5.3 Charges par destination (hors commissions)

Nature	Sinistres	Acquisition	Administration	Placements	Autres Charges techniques	TOTAL
Charges externes	475	436	425	123	84	1 543
Charges internes	980	1 876	788	8	343	3 995
Dotations aux amortissements et aux provisions	26	24	23		3	76
Autres	-	-	-	-	-	
TOTAL	1 481	2 336	1 236	131	430	5 614

5.4 Charges de personnel

	2010	2011
Salaires	243	-54
Pensions et retraites	-	-
Charges sociales	-	-
Autres	-	-
TOTAL	243	-54

L'entreprise n'employant aucun salarié, ce tableau ne montre pas la rémunération du directeur général et des directeurs généraux délégués. Cette rémunération s'élève à 75 k€ bruts.

5.5 Produits et charges exceptionnels et non techniques

	2011
Produits exceptionnels	
Indemnités compensatrices	430
Cession d'éléments d'actif	18
Divers	735
Reprise provisions risques & charges	255
Total	1 438
Charges exceptionnels	
Indemnités compensatrices	288
Cession d'éléments d'actif	10
Divers	489
Dotations provisions risques & charges	48
Total	835
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	603

5.6 Primes brutes émises

	2010	2011
Primes d'assurance directe en France	74 915	70 982
Primes d'assurance directe en UE	-	-
Primes d'assurance directe hors UE	-	-
TOTAL	74 915	70 982

6 Autres informations

6.1 Effectif présent à la clôture de l'exercice

Pour l'exercice de son activité, la société s'appuie sur les ressources mises en commun au sein des Gie constitués par les adhérents de Monceau Assurances, et n'emploie pas de salarié.

6.2 Jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration

Au titre de l'exercice 2011, 6.300,00 € de jetons de présence sont dus aux membres du Conseil de surveillance et du Conseil d'administration.

6.3 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Au cours de l'exercice 2011, les honoraires versés au Cabinet Mazars en rémunération de son mandat de commissaire aux comptes se sont élevés à 65.780,00 € T.T.C.

6.4 Combinaison des comptes

Les comptes sociaux de l'entreprise sont intégrés dans la combinaison des comptes effectuée par Monceau Assurances, société de réassurance mutuelle à laquelle adhère la Mutuelle Centrale de Réassurance, qui détient 99,998% du capital de la société.

6.5 Mandats

Guy Beaumont	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Secrétaire du Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
Philippe Charté	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant

Robert Choplin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle)
François Cochet	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Administrateur CER Val de Loire Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de l'Etoile (société d'assurance mutuelle)
Michel Cornet	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
Gilles Dupin	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Directeur général de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances ▪ Président du Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Cyberlibris (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : ▪ Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil de surveillance de la Française AM Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : ▪ Président et Directeur général de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) ▪ Président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Vice-président MCA (société d'assurance mutuelle)
Alain Gerbaldi	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Représentant permanent de Monceau Investissements Mobiliers au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant
Bernard Petitpierre	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Néant Autres mandats : ▪ Administrateur de la société immobilière de l'Union nationale de la propriété Immobilière ▪ Vice-président de la Chambre syndicale des propriétaires de Lyon

Emmanuel Sales	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Vide-président du Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : ▪ Directeur général de la société Financière de la Cité ▪ Directeur général de la société Financière de l'Obélisque Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Représentant permanent de la Mutuelle Centrale de Réassurance au Conseil d'administration de Monceau Assurances Représentant permanent de Monceau Générale Assurances au Conseil d'administration de la Mutuelle Centrale de Réassurance
Paul Tassel	Mandats soumis aux règles du code de commerce : ▪ Représentant permanent de Capma & Capmi au Conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) ▪ Représentant permanent de Monceau Assurances au Conseil d'administration de Monceau Retraite & Épargne Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances et de la mutualité : ▪ Vice-président de Monceau Assurances mutuelles associées (société de réassurance mutuelle) ▪ Vice-président de l'Union des Mutuelles d'Assurances Monceau (union de mutuelles d'assurance) ▪ Président et Directeur général de la Mutuelle Centrale d'Assurances (société d'assurance mutuelle) ▪ Président de Capma & Capmi (société d'assurance mutuelle) ▪ Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) ▪ Vice Président du groupe Pasteur Mutualité
Jean-Pierre Thiolat	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Président du conseil d'administration de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Président du conseil de surveillance de Thiolat SA Administrateur de Thiolat Développement SA Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Vice-président de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Vice-président de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle)
René Vandamme	Mandats soumis aux règles du code de commerce : Administrateur de Monceau Générale Assurances (société anonyme) Mandats soumis aux règles dérogatoires du code monétaire et financier : Néant Mandats soumis aux dispositions particulières du code des assurances : Administrateur de Monceau Assurances (société de réassurance mutuelle) Administrateur de la Mutuelle Centrale de Réassurance (société d'assurance mutuelle) Administrateur de la Mutuelle Centrale des Finances Administrateur de la Mutuelle d'Assurances AMF Autres mandats : Administrateur de la Fondation La Renaissance Sanitaire

6.6

Actionnariat

Mutuelle Centrale de Réassurance	1.499.994 actions soit	99,9996000 %
Monceau Investissements Immobiliers	1 actions soit	0,0000667 %
Capma & Capmi	1 action soit	0,0000667 %
Monceau Retraite & Épargne	1 action soit	0,0000667 %
Union des Mutuelles d'Assurance Monceau	1 action soit	0,0000667 %
Domaine de Molières	1 action soit	0,0000667 %
Sarp	1 action soit	0,0000667 %

6.7

Résultat de la société au cours des cinq derniers exercices

Nature des Indications	Exercices concernés	2007	2008	2009	2010	2011
Capital en fin d'exercice						
Capital social		15 200	15 200	15 200	30 000	30 000
Nombre des actions ordinaires existantes		997 375	997 375	997 375	1 500 000	1 500 000
Nombre des actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote) existantes		-	-	-	-	-
Nombre d'actions maximal d'actions futures à créer :						
Par conversion d'obligations		-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription		-	-	-	-	-
Opérations et résultats de l'exercice						
Chiffre d'affaires hors taxes		77 457	75 843	73 969	74 915	70 982
Résultat avant impôts et participation des salariés		511	-6 661	1 058	5 133	4 611
Impôts sur les bénéfices		-	-	-	-	503
Participation des salariés au titre de l'exercice		335	-	697	243	-54
Résultat après impôts et participation des salariés		176	-6 661	361	4 890	4 162
Résultat distribué		-	-	-	-	-
Résultats par action en euros						
Résultat après impôts et participation des salariés		0,176	-6,679	0,362	3,260	2,770
Dividende attribué à chaque action		-	-	-	-	-
Personnel						
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice		-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice		65	75	75	68	75
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales etc.)		30	28	-	-	-

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 15 JUIN 2012**

RÉSOLUTIONS

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2011 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et donne, pour cet exercice, quitus de leur gestion aux membres du conseil d'administration.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 4.162.448,26 euros au compte report à nouveau.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 225-38 et suivants du code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer aux membres du conseil d'administration au titre des jetons de présence pour l'exercice 2011 un montant de 6.300,00 euros.

Cinquième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de Capma & Capmi.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Sixième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Philippe Charté.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Septième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat d'administrateur de M. Robert Choplin.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution

L'assemblée générale renouvelle pour six ans le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet Mazars, Exaltis, 61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

Neuvième résolution

L'assemblée générale nomme pour six ans Monsieur Michel Barbet Massin, Exaltis, 61 rue Henri Regnault - 92075 La Défense, en qualité de commissaire aux comptes suppléant.

Son mandat expirera avec l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2017.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution

Sous réserve de la réalisation des conditions résolutoires visées dans la convention d'apport avant le 31 décembre 2012, l'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et avoir pris connaissance du projet entériné par le conseil d'administration dans sa séance du 3 avril 2012, aux termes duquel France Réunion Assurance Mutuelle (Fram) ferait apport total de son portefeuille de contrats d'assurance à Monceau Générale Assurances, approuve dans toutes ses dispositions, ladite convention et ses annexes.

Onzième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités prescrites par la loi.



Monceau Générale Assurances

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 30.000.000 €

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS Blois B 414 086 355

Prestation d'assurance exonérée de T.V.A. (art. 261-C du Code général des impôts)

Numéro de T.V.A. intracommunautaire : FR 59 414 086 355 000 40

Siège social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe - B.P. 10217 - 41103 Vendôme cedex

Tél. : 02 54 73 85 00 - Fax : 02 54 73 86 00

www.monceauassurances.com